

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Régigny

Séance du 27/08/2026

Date de la convocation
21/08/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 16
Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

L' an 2026 et le 27 Août à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Régigny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. JOSSO Cédric, Mme DESMARES Lydia, M. LE STRAT Thierry, Mme BULÉON Karine, M. BONNIN Thomas, M. LETELLIER Jean-Michel, M. MICHARD David, Mme LAMOUR Corine, M. ALLIOUX Michel, M. CHARLES Anthony, M. DOS SANTOS Sylvain, Mme JÉGAT Soizic, M. LABARRE Nicolas, Mme LE POTIER Audrey, Mme LE TARNEC Floriane, M. OLIVO Nathan

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHEFD'HOTEL Isabelle à M. LETELLIER Jean-Michel, Mme LE GOUELLEC Sonia à Mme DESMARES Lydia, Mme TREHOREL Magalie à Mme JÉGAT Soizic

Secrétaire de Séance : Mme LAMOUR Corine

Réf	2026_08_10
-----	------------

Objet de la délibération : Personnel communal : tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Compte-tenu du départ à la retraite de M. Philippe LE JALLE à compter du 1er septembre 2026 ;

Compte-tenu du recrutement de M. Emmanuel OLIVO à compter du 14 septembre 2026 ;

Le Maire propose à l'assemblée :

. La suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er septembre 2026

. La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 14 septembre 2026

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u>			
. Rédacteur	B	1	35 h
. Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 h
<u>Filière technique</u>			
. Agent de maîtrise	C	1	35 h
. Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	1 poste à 35 h 1 poste à 25,75 h
. Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	35 h

. Adjoint technique	C	7	3 postes à 35 h 1 poste à 26,50 h 1 poste à 31 h 1 poste à 8,5 h
<u>Filière médico-sociale</u> . Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe (ATSEM)	C	1	35 h
<u>Filière culturelle</u> . Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	35 h
<u>Filière sportive</u> . Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe	B	1	35 h
. Opérateur des activités physiques et sportives qualifié	C	1	35 h
TOTAL		17	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adopter la proposition de suppression et de création d'emploi,
- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 14 septembre 2026,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :